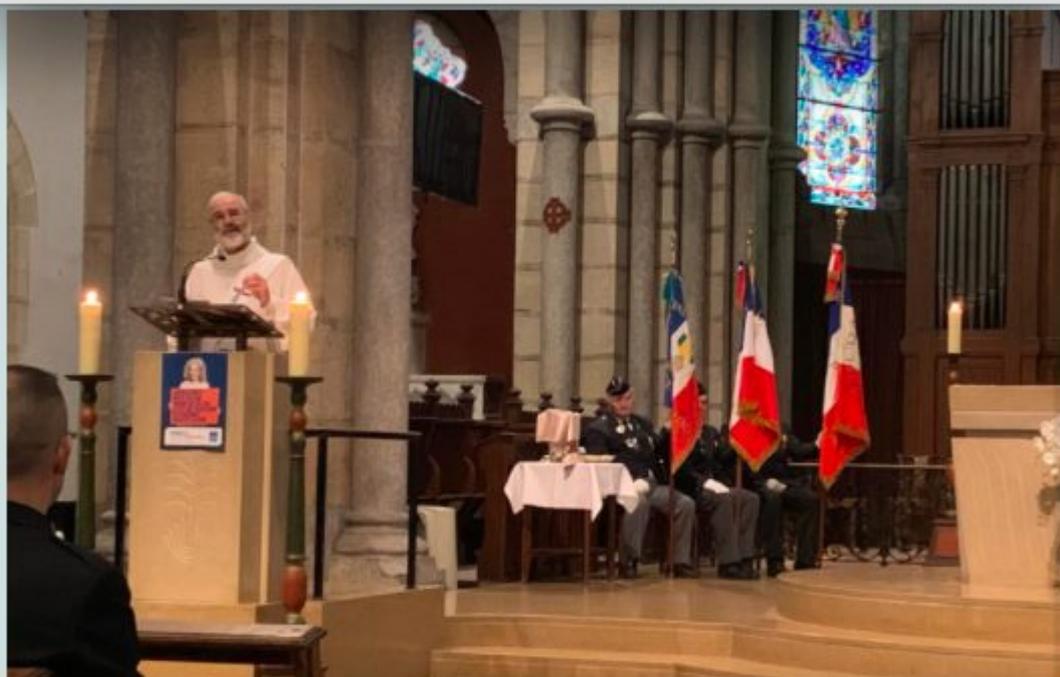


La « Libre » Pensée fait interdire la messe en l'honneur de la Sainte Patronne des Gendarmes !

écrit par Jacques Martinez | 29 mars 2025

La Lettre du
Gendarme
NEWSLETTER



La Sainte-Geneviève de la Gendarmerie de l'Ardèche "annulée" par le tribunal administratif au nom du principe de laïcité



La Sainte-Geneviève de la Gendarmerie de l'Ardèche "annulée" par le tribunal administratif au nom du principe de laïcité



La Gendarmerie était folle de la messe, elle devra pourtant respecter la Laïcité, ce qui est quand même la moindre des choses

Fin mars, l'ajustice -avec un « a » privatif- a annulé, à la demande des laïcards de la Libre Pensée la messe en l'honneur de la Sainte Patronne de notre gendarmerie nationale, reconnue même par le Ministère de l'Intérieur (1) : Sainte Geneviève également Patronne de Paris ! (« Libre pensée » □ pas si « libre », leur pensée ! Eux qui sont allés jusqu'à titrer cette contrepèterie

des plus éculées voire salaces : « La Gendarmerie était folle de la messe », quelle classe !).



Notons que « grâce » à la lenteur de cette même injustice, celle-ci a annulé non la prochaine messe de la Sainte Geneviève célébrée tous les 30 novembre, ni même la dernière messe, celle de l'année 2024 ! Et encore moins celle de 2023 ! Mais

celle d'il y a plus de deux ans, à savoir celle de novembre 2022 !!! Là, si ce n'est pas un jugement mûrement réfléchi...

Comme l'a rappelé Le Dauphiné Libéré avec un titre traduisant la surprise de sa rédaction :

« *Laïcité : la justice annule une cérémonie religieuse de la gendarmerie datant de... 2022* » !

☐ **Et ce journal précise :**

☐ « C'est sans doute une première. Suite à une requête de la Libre pensée, le tribunal administratif de Lyon vient d'annuler, a posteriori, la célébration de la Sainte-Geneviève du 30 novembre 2022 à Privas, au motif que cette célébration « méconnaît le principe de laïcité »

(2)

☐☐ Donc une décision d'injustice qui pourrait paraître ridicule mais qui, malheureusement, ne l'est pas tant que cela... Car cette décision annoncée le 20 mars dernier par le tribunal administratif de Lyon pourrait entraîner un risque scandaleux -mais fort possible avec certains membres de la magistrature- : l'annulation non, cette fois, après-coup mais « avant coup », et donc avant que

la cérémonie à Sainte Geneviève ait lieu !!! ☐Risque que craint *La Voix du Gendarme Magazine* (3) :

« *On ne sait pas si la Gendarmerie va saisir la cour administrative d'appel afin d'éviter que cette décision constitue une jurisprudence qui s'appliquerait aussi aux Saint-Michel des parachutistes, aux Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers et des sapeurs de l'arme du génie, etc.* »

Mais -posons-nous la question!- que fait le « chef suprême » des Armées et donc de la gendarmerie nationale, un certain Emmanuel ??? Rien ! Quoique, il faut le reconnaître, il se prépare à nous faire entrer en guerre mondiale ! Alors ce ne sont pas des broutilles qui vont le détourner de « sa » mission pour « sauver le monde » ! Surtout des broutilles cathos...

Jacques MARTINEZ, journaliste, ☐à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) Même le site du Ministère de l'Intérieur -dont dépend la gendarmerie nationale- officialise le patronage... catholique de notre gendarmerie nationale puisqu'il rappelle que c'est le Pape Jean XXIII qui a désigné la Sainte Patronne des gendarmes français...

...« Le 18 mai 1962, Jean XXIII établit Sainte-Geneviève comme patronne « des gendarmes français, gardiens de l'ordre public ».

Pour en savoir plus sur cette Sainte fêtée un 3 janvier...

-car décédée ce jour de l'an 502 ou 512 mais pas, je vous l'assure, parce que c'est mon jour... anniversaire !-

...cliquez sur la page du Ministère de l'Intérieur :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/gendinfo/histoire/sainte-genevieve-et-la-gendarmerie>

-(2) Article du Dauphiné Libéré :

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2025/03/20/la-justice-annule-une-ceremonie-religieuse-de-la-gendarmerie>

-(3) *La Voix du Gendarme Magazine* du 22 mars 2025 :

<https://lavoixdugendarme.fr/la-sainte-genevieve-de-lardeche-an-nulee-par-le-tribunal-administratif-au-nom-du-principe-de-laicite/>